

République Française
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
lundi 18 mars 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-huit mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 11 mars 2024

Conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 Excusé : 1

Conseillers présents : Mr Claude LEDEY, Mr Daniel LALLEMAND, Mr Christian BONNEROT, Mme Sonia SÈUR, Mr Jean-Louis JURY, Mr Jérémie JUNIER, Mme Nathalie LAHAYE, Mr Julien DESBROSSES, Mme Céline SOTTY, Mme Emilie ROBERT, Mr Nicolas REY, Mme Nathalie DURET-BIDELET, Mme Carine TISSIER,
Mr Jean-François LACROIX.

Conseillère excusée : Mme Aude TORRENT

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.

Nathalie DURET-BIDELET est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE : Néant

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2024 : délibération 01 :

Monsieur Le Maire dresse un état de la situation financière de la commune, et annonce un exercice 2024 ne justifiant pas une augmentation des taux des taxes communales.

Sur proposition de la commission des finances, Monsieur le Maire propose de conserver les taux appliqués en 2023, à savoir 38.23 % pour la taxe foncière bâtie, 45.79 % pour la taxe foncière non bâtie, et 20.06 % pour la taxe d'habitation (résidences secondaires). Le conseil valide la décision à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL 2024 : délibération 02

Le conseil, à l'unanimité, vote le budget communal de l'exercice 2024, selon le récapitulatif ci-dessous :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement	894 275.00	762 734.00
Résultat de fonctionnement reporté	0.00	131 541.00
Total section de fonctionnement	894 275.00	894 275.00
Section d'investissement	257 792.00	370 839.00
Restes à réaliser	12 694.00	13 628.00
Solde d'exécution d'investissement reporté	113 981.00	0.00
Total section d'investissement	384 467.00	384 467.00
Total du budget	1 278 742.00	1 278 742.00

BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 : délibération 03

Le conseil, à l'unanimité, vote le budget assainissement de l'exercice 2024, selon le récapitulatif ci-dessous :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section d'exploitation	49 169.00	27 914.00
Résultat d'exploitation reporté	0.00	21 255.00
Total section d'exploitation	49 169.00	49 169.00
Section d'investissement	54 505.00	30 236.00
Restes à réaliser	0.00	0.00
Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00	24 269.00
Total section d'investissement	54 505.00	51 505.00
Total du budget	103 674.00	103 674.00

BILAN ANNUEL ASSAINISSEMENT : délibération 04 :

Le conseil approuve le bilan de fonctionnement de l'année 2023 du système d'assainissement de la lagune, située au Bourg, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du juillet 2020, relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement de plus de 200 équivalents d'habitants.

La commune dispose d'un lagunage naturel, pour un réseau mixte (mélange des eaux fluviales, et des eaux usées), sur lequel 154 constructions sont branchées.

Des travaux pour la réparation du réseau eaux pluviales Place de la Mairie seront réalisés par l'entreprise COLAS pour un montant de 2 700.00 € TTC.

SHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES : délibération 05 :

Le conseil autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec la CCEALS, qui regroupe 12 communes. Cette convention permettra la création d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations intellectuelles pour les schémas directeurs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales afin de favoriser la concurrence pour l'obtention de coûts attractifs.

QUESTIONS DIVERSES :

- Transport scolaire : lorsque la région prendra la compétence prévue depuis plusieurs années, ses règles seront obligatoirement appliquées. Le ramassage ne sera plus autorisé à moins de 3 kms de l'école entre autres.

Emilie ROBERT quitte la séance à 21h25

- Travaux bâtiments communaux : Daniel LALLEMAND, adjoint en charge des bâtiments communaux, récapitule les devis des travaux à venir :
 - o Ancienne pharmacie :
 - isolation soufflée des combles (342.72 € TTC). Les travaux seraient effectués et pris en charge par l'organisme France Ecologie Solidaire ;
 - remplacement de 5 radiateurs par entreprise JOURNET REY Energies Nouvelles (1 697,53 € TTC) ;
 - remplacement de la porte de services par l'entreprise LACOMBRE Menuiserie (1 588 € TTC).
 - o Mûr du couloir d'accès à la cour de l'école :
 - déblaiement par l'entreprise CHASSEPOT JF (816 € TTC) ;
 - reconstruction par l'entreprise JOURNET FRERES (13742.51€ TTC).
 - o Logements 7-9 place de la Mairie :
 - Isolation soufflée des combles (930.24 € TTC) : les travaux seront effectués et pris en charge par l'organisme France Ecologie Solidaire.
 - o Ecole Nicolas ROLIN :
 - Remplacement de la porte de l'école maternelle par l'entreprise LACOMBRE (2 048.68 € TTC).
- Fête nationale du 14 juillet 2024 : le comité des fêtes organisera une manifestation, la commune prendra techniquement et financièrement le feu d'artifices en charge.
- Espaces verts : Sonia SŒUR, adjointe en charge du fleurissement de la commune, va se renseigner pour l'achat :
 - d'arbustes pour protéger la cuve à gaz derrière la mairie ;
 - le fleurissement du bourg : elle souligne que des espèces résistantes seront retenues, dans le respect des restrictions d'eau à prévoir.
- Voierie : Jean-Louis JURY, adjoint en charge de la voierie, expose les travaux à prévoir, suite à l'état des lieux dressé par la commission des chemins, le 27 février 2024, pour une estimation de
- 87 722.50 € HT pour 2.5 kms :
- o Chemin des Chevagnes : 30 607.50 € pour 3 650 m2

- Bas du chemin de la Montagne : 10 477.50 € pour 1 050 m²
- Le Guide : 13 483.25 € pour 1 515 m²
- Chemin de la Limaye : 15 141.50 € pour 1 530 m²
- Lotissement Bel-Air ; 18 012.75 € pour 1 405 m²

Le conseil décide de reporter les travaux de Bel-Air, et étudie soit le lancement d'un appel d'offre communal, soit le rattachement au groupement de commandes de la Communauté de Commune entre Arroux Loire et Somme, pour les 4 autres portions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 15 mai 2024.

Le Maire,
Claude LEDEY



La Secrétaire de séance,
Nathalie DURET-BIDELET

